



CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Chère adhérente, cher adhérent,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale ordinaire de l'association Brest à Pied et à Vélo (BaPaV). Celles-ci auront lieu **le samedi 14 mars dès 9h30**. Elle se tiendront au Patronage Laïque Guérin situé 1 rue Alexandre Ribot à Brest, à la salle "Ludothèque". Vous y accéderez par la rue Mathieu Donnart. Elles se termineront à 12h30 et seront suivies d'un déjeuner en commun. Apportez donc de délicieux mets à partager !

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption des nouveaux statuts ;

Les modifications importantes apportées sont les suivantes :

- L'ajout de l'action en justice comme moyen d'action de l'association ;
- La suppression de la condition d'âge supérieure à 16 ans pour avoir le droit de vote aux assemblées générales ;
- Les membres du CA sont élus pour deux ans ;
- L'ajout de la condition d'un minimum de 3 membres pour que le CA puisse délibérer ;

Les délibérations de l'assemblée générale ordinaire porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral ;
- Présentation du règlement intérieur ;
- Présentation du rapport d'activité ;
- Approbation du rapport financier de l'association pour l'exercice en cours ;
- Approbation du quitus ;
- Approbation du budget prévisionnel ;
- Présentation du plan d'actions 2020 ;
- Renouvellement des membres du conseil d'administration ;

Le droit de participer à l'assemblée générale extraordinaire et à l'assemblée générale ordinaire est réservé aux seul.e.s adhérent.e.s de l'association. Il vous sera possible d'adhérer sur place avant les assemblées. Vous pouvez également adhérer via HelloAsso en suivant [ce lien](#) ou en vous rendant sur bapav.org, dans la rubrique « Adhérez ! ».

En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix pour chacune des deux assemblées (cf formulaires de procuration).

Pour préparer ces assemblées générales, vous trouverez sur le site web de bapav.org, à la rubrique « Qui sommes-nous ? » puis « Comptes rendus du CA » (c'est [là](#)), les documents suivants :

- Les statuts à voter ;
- Le nouveau règlement intérieur ;
- Le rapport moral ;
- Le rapport d'activité ;
- Le rapport financier ;
- Le budget prévisionnel 2020 ;
- Le plan d'action 2020 ;
- Les formulaires de procuration.

Enfin, le CA va une fois de plus se renouveler, mais en partie seulement. Nous avons besoin de bénévoles motivé.e.s prêt.e.s à s'engager pour les mobilités actives ! Réfléchissez-y et n'hésitez pas à nous rejoindre le 14 mars.

En espérant vous y rencontrer nombreuses et nombreux, à pied ou à vélo !

Simon Potier,
Coprésident,
Pour le conseil d'administration de Bapav